



LA BOUILLADISSE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

Chambre Régionale des Comptes Provence - Alpes - Côte d'Azur
du 28 DEC. 2020
N° 1069
Courrier Arrivée

Monsieur Nacer MEDDAH
Président de la Chambre Régionale des Comptes
Provence-Alpes Côte d'Azur
17 rue Pomègues
13295 MARSEILLE Cedex 08

La Bouilladisse, le 23 décembre 2020

Nos Réf. : JM/MB/20-10-102
Vos Réf. : GREFFE/BM/CP/n° 2020-1690
LR - AR : 1A 168 881 5619 7

Objet : Réponse suite à la notification des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de La Bouilladisse

Monsieur le Président,

Par un courrier daté du 23 novembre 2020, reçu le 26 novembre 2020, vous m'avez fait parvenir le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de La Bouilladisse à compter de l'exercice 2013. Vous m'avez informé que je pouvais vous adresser une réponse à ces observations, sous ma signature personnelle, dans le délai d'un mois.

Dans l'attente, ce document revêt un caractère confidentiel qu'il m'appartient de protéger. En réponse, vous trouverez ci-après les observations qu'il me semble utile de vous adresser.

En prenant mes fonctions de Maire le 26 mai dernier, avec mon équipe nous avons pris pleinement connaissance de la situation financière de la commune.

Le constat réalisé a fait ressortir le besoin de faire évoluer l'organisation des services et développer une vision pragmatique sur les engagements pluriannuels de la collectivité.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes vient, bien évidemment, appuyer les orientations et les choix stratégiques pour la commune durant tout ce mandat. Des actions en cohérence avec ces recommandations ont d'ailleurs déjà été engagées.

RECOMMANDATION 1 : Améliorer l'information des Conseillers Municipaux lors du Débat d'Orientation Budgétaire notamment en détaillant davantage les perspectives pluriannuelles en matière d'investissement, conformément aux dispositions législatives.

Nous avons pu constater dans nos recherches qu'il n'existe pas de cadre formel pour la rédaction du Rapport pour le Débat sur les Orientations Budgétaires.

Pour autant, nous avons déployé dès le DOB 2020 un Rapport d'Orientation Budgétaire (une copie est jointe) dont le développement et le détail nous apparaissent correspondre pleinement aux recommandations des magistrats. Nous nous attacherons à reproduire pour chaque DOB, la même présentation du rapport permettant à faciliter la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Si le Rapport sur les Orientations Budgétaires n'engage en rien les décisions budgétaires qui seront adoptées au Budget Primitif de la Commune, nous souhaitons prolonger ce ROB par des décisions prises en cohérence avec ce dernier.

RECOMMANDATION 2 : Mettre en conformité l'inventaire comptable de l'Ordonnateur avec les états produits par le Comptable Public.

Nous sommes pleinement d'accord avec les magistrats quant à l'indispensable cohérence des inventaires comptables de l'Ordonnateur et du Receveur Municipal.

Cela participe à la transparence des Comptes et nous veillerons à celle-ci.

J'ai pu constater que mon prédécesseur s'est déjà attaché à rectifier certains de ces décalages.

J'ai pour ma part demandé que les services financiers de la Commune se rapprochent du Trésor Public afin d'organiser des réunions régulières qui permettront un réalignement rapide des situations.

J'ai également souhaité engager, dans le cadre d'un plan plus général de formation des collaborateurs de la commune, la montée en compétence des agents en charge de la supervision de la comptabilité et de l'exécution budgétaire dans le cadre de formations dédiées.

RECOMMANDATION 3 : Tenir une véritable comptabilité d'engagement, permettant de procéder à un rattachement des charges et produits aux exercices concernés, et d'éviter les doubles paiements.

Dès mon installation en tant qu'Ordonnateur de la Commune de La Bouilladisse, j'ai demandé aux services financiers d'appliquer la règle intangible de l'annualité dans la gestion comptable au premier rang de laquelle se trouve l'annualité du paiement des fournisseurs.

Nous ne dérogerons pas à ce principe désormais gravé dans les fondamentaux de notre gestion.

Pour preuve de ce changement de paradigme, pour l'exercice en cours, tous les engagements pris durant l'année ont été honorés au cours de l'exercice budgétaire et ceux des derniers jours de décembre seront dans tous les cas rattachés en fin d'exercice.

Les mandatements s'effectueront dans le strict respect des délais légaux et seront, à n'en pas douter, validés par le Comptable Public.

Afin de concilier cette gestion et les fluctuations de la Trésorerie liées aux périodicités régulièrement inégales de versement des dotations, la Commune a déposé une demande de ligne de trésorerie de 500.000,00 € (cinq cent mille euros) qui a été octroyée sans aucune difficulté par la Caisse d'Épargne des Bouches du Rhône.

Nous vous joignons la décision du 16 juillet 2020 pour un montant accordé de 500.000,00 € (cinq cent mille euros).

RECOMMANDATION 4 : N'inscrire en Reste à Réaliser que les recettes juridiquement certaines et des dépenses engagées juridiquement, conformément aux dispositions réglementaires.

Les Restes à Réaliser en dépenses comme en recettes de la Communes pour 2020, qui seront présentés à Monsieur le Préfet, tiendront compte pour les recettes de leur caractère juridiquement certain.

J'ai également l'intention de proposer au Conseil Municipal de prendre une délibération sur la base de l'article L 1612-1 du CGCT pour m'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'Investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Dans ces conditions nous pourrons aborder les fins et débuts d'exercices de manière plus sereine.

RECOMMANDATION 5 : Mettre fin à la pratique du subventionnement du Comité des Œuvres Sociales pour le financement de la protection sociale des agents communaux qui conduit au surplus à échapper aux charges patronales :

Dès l'exercice budgétaire 2020, aucune subvention n'a été versée au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour le financement de cette protection. J'ai par ailleurs notifié à la Présidente du COS la fin de cette anomalie qui pourrait porter préjudice aux agents de la Collectivité.

RECOMMANDATION 6 : Structurer la fonction Commande Publique

Nos travaux ont été, depuis plusieurs mois, dédiés à la recherche d'un nouvel équilibre budgétaire retenant une maîtrise des dépenses.

Parmi les axes de travail, celui de restructurer la Commande Publique en affectant à cette mission un agent désormais dédié et spécifiquement formé. Cette nomination est engagée dans le cadre d'un mouvement interne d'un agent qui a déjà suivi une formation sur la Commande Publique.

Dans sa feuille de route, une des premières missions est de rédiger une directive locale de la Commande. Je vous adresse en copie la fiche de poste correspondante ainsi que l'organigramme de la Commune qui tient compte de cette affectation.

En complément, j'ai décidé de nommer au sein de mon équipe, deux élus dont les délégations sont respectivement celle des Finances et celle du suivi budgétaire, ainsi qu'une élue (1ère adjointe) qui suivra le sujet de la formation des élus et de l'encadrement avec notamment la DGS et la directrice du pôle formées toutes deux à la commande publique.

Cette recommandation de la Chambre Régionale des Comptes est parfaitement alignée avec l'un des engagements pris lors de la campagne électorale d'une gestion responsable, transparente et engagée dans la qualité des Services Publics.

Le faible endettement de la commune et la fin de plusieurs prêts, arrivant à terme durant le mandat, ont été intégrés dans l'ambition que nous avons d'investir sans modifier le taux d'endettement faible de la commune.

Il est clair que les acquisitions foncières effectuées par la commune sous le mandat de l'ancien Ordonnateur nous permettront d'engager des investissements tout en maîtrisant la dette communale.

Le caractère public qui va être donné à ce rapport viendra appuyer le message que nous avons porté auprès des agents et des élus sur l'importance de ces enjeux pour notre collectivité.

J'ai pu également relever dans ce rapport qu'à aucun moment l'action des élus et de l'ancien Ordonnateur, ou même encore celle des employés et directeur de services n'a fait l'objet d'un quelconque constat de manœuvres dolosives.

Certaines méthodes de travail nécessitent cet éclairage de la Chambre Régionale des Comptes afin de les mettre en lumière et de les corriger. Mais notre confiance est renouvelée envers nos équipes communales qui vont s'employer à déployer les mesures adéquates à la réalisation des recommandations qui nous ont été formulées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
José MORALES

